

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze, le vingt et un février à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de **M. Albert MAMY, Maire de la commune de Sorèze.**

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Magali PERRIN, Nelly RAMIERE, Josette SALLES, MM. Philippe DUSSEL, Gérard de LEOTOING, René ESCUDIER, Marc DURAND, François MARCOU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

Ayant donné procuration : Thierry POUVREAU à Albert MAMY, Rose-Marie FABRE à Magali PERRIN, Didier GLEIZES à G.de LEOTOING, Anne-Marie LUCENA à R. ESCUDIER, Caroline MARCHAND à Josette SALLES, Michel PIERSON à François MARCOU.

Absents excusés : Isabelle LASNE, Edmond BERGE.

Mme Josette SALLES été élue secrétaire.

1) - Approbation du projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour la commune de Sorèze. D2015-007

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Sorèze, Grand Site de Midi-Pyrénées, de disposer d'un document d'urbanisme permettant de protéger le bourg et les environnements immédiats.

VU le rapport de synthèse des études menées depuis 2007, par Mme Marion SARTRE, architecte du Patrimoine retenue pour l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

APPROUVE le projet d'AVAP tel que défini dans le rapport de synthèse présenté par le bureau d'étude.

SOLLICITE le passage du dossier en Commission Régionale de Protection des Sites auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures cinquante.

Le Maire



Albert MAMY